

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 11 AVRIL 2024



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Date de la convocation

27 mars 2024

Date d'affichage de la délibération

Adopte à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à dix-huit trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Karine GATIBELZA
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON
Mme Francia ROSAMONT par M. AJAS Patrick
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : Mme Sonia MERCADIER ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2024/04/39

PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

La ville de Lamentin valorise chaque année les nouveaux lauréats au diplôme de Baccalauréat par la remise de récompenses lors de la cérémonie du Prix du Conseil Municipal.

La participation à cette cérémonie a lieu sur inscription. Cette année la période d'inscription aura lieu du 8 au 15 juillet 2024 auprès du service Politique Educative.

A l'issue des inscriptions, la cérémonie de récompenses sera organisée le mercredi 23 juillet 2024 de 17h à 20h au Ciné-Théâtre où chaque bachelier sera récompensé :

CATEGORIE BACHELIERS	RECOMPENSES
SANS MENTION	50,00 €
MENTION ASSEZ BIEN	70,00 €
MENTION BIEN	100,00 €
MENTION TRES BIEN	200,00 €



Seuls les bacheliers inscrits auprès du service Politique Educative durant la période d'inscription seront récompensés le jour de la cérémonie.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	OBSERVATIONS
Chèques cadeaux	12 000,00 €	-	Demande de sponsoring pour la remise de récompenses
Achat d'un guide étudiant	2 800,00 €	-	
Collation	2 000,00 €		Prise en charge par le service Protocole
Régie artistique et sonorisation	1 500,00 €		Prise en charge par le service Culturel
<u>TOTAL</u>	18 300,00 €		

Le Maire propose au Conseil municipal d'allouer la somme de 18 300,00 € pour récompenser les nouveaux bacheliers de la ville.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le maire à verser la somme de 18 300,00 € pour récompenser les nouveaux bacheliers de la ville.

Article 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE